



Commune de Cottens

Conseil Général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2015

Monsieur Vincent Crottaz, Président, ouvre la séance à 20 heures, en remerciant chacun de sa présence à la première séance de l'année 2015.

Admissions – Démissions – Assermentation

Il n'y a pas d'admission ni de démission.

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Membres présents : 36, membres excusés : 15, membres absents : 1.

Le quorum est atteint.

Sont excusés : Mmes Evelyne Baumann, Geneviève Delay, Karine Narr, Céline Rochat, Jeanne-Hélène Zurflüh

MM. Francis Berchier, Valentin Blaser, Eddy Bolay, Julien Bugnon, Philippe Bussy, Eric Jaquet, Nouredine Marouani, Daniel Narr, Jean-Claude Pittet, Bernard Zurflüh

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal du 08 décembre 2014 est accepté tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-François Tardy informe que :

- Suite aux problèmes de filtre à sable, divers contrôles et analyses cantonales ont été effectués. Tout rentrera dans l'ordre en automne

Monsieur Stéphane Barbey informe que :

- Dans le tout ménage il est stipulé que les haies doivent rester toute l'année dans le même gabarit.
- Cottens a obtenu l'organisation de l'arrivée du vendredi soir du Tour du Pays de Vaud Vélo – Coupe des Nations 2017
- Les bancs sont là !

Monsieur Pierre-André Krall informe que :

- Des travaux de renforcement de la berge de la Morges se font à la hauteur du Moulin de Sévery

Madame Mandy Wagner Laurent informe que :

- Suite à quelques petites maladies de jeunesse, la déchetterie a eu droit à un relooking.
- Il faut étudier et trouver une solution pour la cours de l'école et l'arrêt de bus scolaire.
- Montricher intègre l'ASIABE.
- Les flyers pour le plan canicule sont à disposition à la commune.
- Nouveauté, dans le but d'échange de lecture, une boîte à lire est à disposition sous le couvert de la fontaine. Merci à ceux qui en ont eu l'idée.

Monsieur François Delay informe que :

- PGA la situation est toujours bloquée.
- Présente ses excuses pour les articles déjà paru dans les journaux sans en avoir, au préalable, pu en informer le conseil. L'étude sur la fusion des communes Pampigny-Sévery-Cottens pourrait s'étendre, d'autres communes sont intéressées à intégrer le regroupement, le périmètre pourrait s'étendre à Apples-Bussy-Clarmont et Reverolle. Le vote d'un préavis d'intention sera présenté au Conseil pour donner son avis.

Communications du bureau du Conseil

Monsieur Vincent Crottaz relève à nouveau les erreurs commises lors des votations.

Il rappelle les points suivants :

- Le répondant de chaque commission doit noter les heures de vacation de la commission et les transmettre au président du conseil en fin d'année avant les petits comptes ou au fur et à mesure.
- Les commissions doivent remettre leur rapport au président, ainsi qu'une copie à la Municipalité, au moins 48 heures avant la séance du conseil.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Elections statutaires
3. Comptes 2014
4. Rapport de gestion pour l'année 2014
5. Demande de crédit pour la réfection de l'horloge de l'église du village.
6. Divers
7. Propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Elections statutaires

Les mandats des personnes élues ce soir sont valables du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016.

Election du Président

Madame Sylvie Jaquet, vice-présidente, prend la parole pour l'élection du président.

Monsieur Vincent Crottaz est candidat, il n'y a pas d'autres propositions et nous passons au vote :

Monsieur Vincent Crottaz est élu par 35 voix et 1 blanc.

Monsieur Vincent Crottaz remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Election du vice-président

Madame Sylvie Jaquet est candidate, il n'y a pas d'autres propositions et nous passons au vote :

Madame Sylvie Jaquet est élue par 33 voix, 2 blancs et un nul.

Election des scrutateurs

Messieurs Carl Suchy et Eric Jaquet sont au terme de leur mandat. Monsieur le Président les remercie pour leur présence et leur efficacité.

Mesdames Brigitte Barbey et Myriam Dakkus, suppléantes passent scrutatrices.

elles sont élues à main levée à l'unanimité.

Election des scrutateurs suppléants

Monsieur Carl Suchy qui apprécie cette fonction, repart volontiers pour un nouveau mandat et Madame Monique Zangger se propose.

Ils sont élus scrutateurs suppléants à main levée à l'unanimité.

Election de la commission de gestion

Madame Evelyne Baumann est au terme de son mandat.

La commission composée de :
Mme Natalie Bino
Mme Myriam Dakkus
M. Carl Suchy

Et suppléante : Mme Myriam Zürcher

Est élue à main levée et à l'unanimité,

Election de la commission des finances

Madame Edith Barbay est au terme de son mandat.

La commission composée de :
M. François Chevalley
M. Jean-Daniel Fawer
M. Gérard Kehrli

Et suppléant : M. Sylvain Delay

Est élue à main levée et à l'unanimité

Cinq autres commissions nommées continuent d'être en fonction, ce sont :

La commission pour le règlement de police

La commission est composée de :
M. Fritz Vogt
M. Daniel Barbay
M. Carl Suchy

Et suppléant M. Jean-Daniel Fawer

La commission pour le règlement du plan partiel d'affectation et de la police des constructions

La commission est composée de :
M. Eddy Bolay
M. Sylvain Delay
M. Fred Pittet
M. Eric Jaquet
M. Luca Bino

Et suppléant M. François Chevalley

La commission de droit de recours

La commission est composée de : Mme Madeline Narr
Mme Arlette Rahm
M. Eric Dakkus

Et suppléante Mme Karine Narr

La commission « Convention STEP »

Ancienne convention STEP Cottens-Colombier devient Cottens-Echichens

La commission composée de : M. Fritz Vogt
M. Alain Kohler
M. Eddy Bolay

Et suppléant : M. Jean-Michel Viande

La commission « nouveau règlement du Conseil »

La commission composée de : Mme Edith Barbey
Mme Brigitte Barbey
M. Bernard Zurflüh

Et suppléante : Mme Daisy Suchy

3. Comptes 2014

Monsieur François Delay explique que la rentrée particulière de Fr. 61'000.00 est en fait la dissolution / libération du fond du compte dispense abri. La loi a évolué et les taxes sont encaissées directement par le canton et non plus par la commune. Le 100 % du droit de remboursement de la réserve a permis de finir l'amortissement de la déchetterie, Sévery avait déjà procédé à son amortissement. Les actions SAPJV ainsi que les parts sociales dans le centre aquatique de Morges sont ramenées à Fr. 1.00 la part. L'augmentation des frais administratifs correspond à l'employé communal.

Les comptes 2014 laissent apparaître, après amortissements budgétés, un résultat négatif de Fr. 72'327.29.

Madame Myriam Zürcher demande s'il y a des risques de dette chez SAPJV.

Monsieur François Delay explique que si l'entreprise part en faillite, le risque de perte sera uniquement sur les parts détenues.

Monsieur Stéphane Barbey ajoute que l'entreprise détient encore des biens immobiliers fonciers très importants.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, nous passons au vote pour l'acceptation des comptes tels que présentés et pour donner décharge au boursier communal.

Bulletins distribués : 36	Bulletins rentrés : 36	
Blancs : 1	Nuls : 0	Valables : 35
Oui : 34	Non : 1	

Les comptes 2014 présentant un déficit net de Fr. 72'327.29 sont acceptés et la décharge est donnée au boursier communal par 34 oui, 1 non et 1 blanc.

4. Rapport de gestion pour l'année 2014

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Madame Natalie Bino, lit le rapport de la commission de gestion, qui nous propose de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2014.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 36
Blancs : 1
Oui : 35

Bulletins rentrés : 36
Nuls : 0
Non : 0

Valables : 35

Décharge est donnée à la Municipalité pour la gestion de la commune par 35 oui et 1 blanc.

5. Demande de crédit pour la réfection de l'horloge de l'église du village

Monsieur François Delay informe que l'horloge a quelques excès de faiblesse et est très sensible à l'humidité. La mécanique date de 1893 date de la construction.

Suite à la visite des clochers de Cossonay et Vullierens nous vous proposons les options suivantes :

- Garder le patrimoine – mais en la remontant. Dommage de ne pas mettre en valeur le patrimoine
- Tout électrifier
- Proposition, lors de l'inauguration, faire une fête pour permettre de financer la remise en état et également changer l'armoire.

Nous désirons que ce soit le Conseil qui prenne la décision.

Madame Madeline Narr regrette qu'il n'y ait pas le choix des options.

Monsieur François Delay répond qu'il y a l'option électrifiée ou l'option restaurée

Monsieur Fred Pittet propose de l'électrifier tout de suite.

Monsieur Stéphane Barbey précise que les deux propositions concernent uniquement l'horloge et ne met pas en question la sonnerie des cloches.

Monsieur Raphaël Zürcher trouve qu'il est plus important de garder le patrimoine.

Monsieur Luca Bino suggère, afin de garder le patrimoine, de dresser une liste de volontaire pour remonter l'horloge.

Monsieur Sylvain Delay précise qu'il serait dommage de détruire le mécanisme.

Monsieur François Delay répond que le but n'est pas de détruire le patrimoine, mais de l'exposer demanderait un investissement supplémentaire.

La votation se porte sur le préavis tel que présenté, soit une révision mécanique.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Monsieur Eddy Rayroux, lit le rapport de la commission ad hoc, qui propose d'accepter la demande de crédit pour la réfection de l'horloge de l'église du village tel que présenté.

Monsieur Jean-Daniel Fawer, lit le rapport de la commission des finances, qui propose d'accepter la demande de crédit pour la réfection de l'horloge de l'église du village tel que présenté.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 36
Blancs : 1
Oui : 27

Bulletins rentrés : 36
Nuls : 0
Non : 8

Valables : 35

La demande de crédit pour la réfection de l'horloge de l'église du village tel que présenté est acceptée par 27 oui, 8 non et 1 blanc.

6. Divers

Le 1^{er} août est à nouveau à Sévery.

Monsieur Jean-Daniel Fawer annonce que la pétanque de l'amicale des pompiers aura lieu le 27 septembre 2015.

Monsieur Fritz Vogt propose au bureau du Conseil de nommer pour la prochaine séance une commission « CottensAvenir » avec pour missions

1. la création, l'installation et l'animation d'un site interactif (Forum) accessible à tous les habitants de la commune
2. la mise sur pieds de séances de discussions et d'informations « non officielles » mais ouvertes à toute la population de notre commune

cela permettrait de s'entretenir et de discuter sur les problèmes ou questions actuels, soit

1. que peut apporter/empêcher une fusion telle qu'elle est actuellement relatée par les médias
2. énergie renouvelable, quelle est la pertinence de la déclaration de l'envoyé cantonal en la matière
3. l'avenir de la commune au vue de législation fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire et de développement

La commission fournirait, lors de chaque séance de fin d'année, une brève information aux membres du conseil sur les questions et suggestions principalement évoquées dans le forum et lors des rencontres.

Stéphane Barbey rappelle le stamm des pompiers tous les premiers vendredi du mois dès 17h30, le prochain aura lieu vendredi 3 juillet.

Monsieur Carl Suchy demande d'améliorer les horaires de bus pour les enfants scolarisés à Chaniaz. Pas toujours évident pour les parents qui travaillent.

Monsieur François Delay en prend note.

Madame Sylvie Jaquet, représentante de la commune à l'ASIABE, informe qu'il est de plus en plus difficile d'intervenir, l'ASIABE ne fait pas le poids.

Madame Mandy Wagner Laurent informe qu'il faut essayer d'intervenir à titre individuel.

Monsieur François Delay demande de mettre la commune en copie du courrier.

Madame Sylvie Jaquet, en prend bonne note et en fera part au directeur mais précise que ce sera très compliqué.

7. Propositions individuelles

Plus personne ne demandant la parole, M. Crottaz, Président, lève la séance à 22h05 et termine sur une citation d'Alexandre Dumas :

« Les chaînes du mariage sont si lourdes qu'il faut être deux pour les porter – quelques fois trois »

C'est avec plaisir que nous partageons le verre de l'amitié offert par la commune.

Le Président :



La Secrétaire :

